30 AVR. 2009

87 B 345

A 3286

Hans & Associés Audit
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : 2 square du Château
67300 SCHILTIGHEIM
342 659 257 RCS STRASBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 mars 2009

L'an deux mil neuf,
Le seize mars,
A 11 heures,

Les associés de la société « **Hans & Associés Audit** », Société par actions simplifiée au capital de 50.000 €, divisé en 2.500 actions de 20 € chacune, dont le siège social est 2 square du Château à 67300 SCHILTIGHEIM se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

- La société « Hans & Associés Strasbourg », propriétaire de 2.490 actions,
- Monsieur Vincent ROECK, propriétaire de 10 actions.

La Présidente constate la présence de tous les associés et précise que l'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Simone GOLDER en sa qualité de Présidente.

Monsieur SAND, Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport de la Présidente ;
- le texte du projet de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents relatifs à l'information des associés ont été tenus à la disposition de ces derniers, dans les formes prévues par les dispositions statutaires.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire ; Pouvoirs du Président ;
- Fixation de sa rémunération ;
- Nomination d'un Directeur Général ; Pouvoirs du Directeur Général ;
- Fixation de sa rémunération ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

VIP

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Simone GOLDER de ses fonctions de Présidente de la société avec effet à ce jour et décide de nommer en qualité de Président, avec effet à ce jour à l'issue de la présente assemblée et pour une durée indéterminée, Monsieur Vincent ROECK, demeurant 8, rue René Kuder à 67000 STRASBOURG.

L'Assemblée Générale précise que Monsieur Vincent ROECK est inscrit sur la liste des Commissaire aux comptes et qu'il aura tous pouvoirs pour représenter la société à l'égard des tiers conformément aux dispositions légales applicables et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Vincent ROECK déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées, qu'il remplit toutes les conditions nécessaires à cet effet et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction qui serait susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le Président ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat.

Il pourra toutefois prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

L'Assemblée Générale précise que le contrat de travail de Monsieur Vincent ROECK est maintenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition de la Présidente, de nommer Madame Simone GOLDER demeurant 10, rue de Lauterbourg à 67300 SCHILTIGHEIM en qualité de Directrice Générale avec effet à ce jour à l'issue de la présente assemblée et pour une durée indéterminée.

L'Assemblée Générale précise que Madame Simone GOLDER est inscrite sur la liste des Commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide que conformément aux dispositions des statuts, la Directrice Générale disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et qu'elle aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Simone GOLDER déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées, qu'elle remplit toutes les conditions nécessaires à cet effet et qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction qui serait susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que la Directrice Générale ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat.

Elle pourra toutefois prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires auprès notamment de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés présents.

Société « Hans & Associés Strasbourg »,
représentée par sa gérante, Madame Simone GOLDER,
Associée

Madame Simone GOLDER
Présidente non associée

Madame Simone GOLDER
(Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale)
Bon pour acceptation des fonctions de Directrice générale

Monsieur Vincent ROECK
Associé

Monsieur Vincent ROECK
(Bon pour acceptation des fonctions de Président)
Bon pour acceptation de fonctions de Président

V. R